

éclairage public : un plan lumière à l'image de Lausanne

La Ville de Lausanne se dote d'un plan lumière traçant les lignes directrices de l'éclairage public pour les dix prochaines années. Intitulé «Lausanne, c'est du gris, du vert et du bleu», ce document recommande des tonalités d'éclairage pour Lausanne en fonction de l'identité de la ville, de la mise en valeur de son patrimoine, de la sécurité et du confort.

Jusqu'ici, l'évolution de l'éclairage public lausannois dépendait principalement des nouveautés technologiques. Le réseau d'éclairage, composé de 14'000 points lumineux, comprend près de 90 modèles de luminaires différents. En 2008, un budget voté par le Conseil communal a permis à la Municipalité de mandater la réalisation d'un diagnostic et d'un plan lumière. Ce travail a été confié à la société Radiance 35, établie à Liège (Belgique), spécialiste européen dans la conception et la réalisation de projets dans le domaine de la lumière.

Avec ce plan lumière, l'éclairage de la Lausanne nocturne est intégré dans un projet et une vision d'ensemble cohérents. Le plan conjugue les impératifs de sécurité, d'esthétique, de mise en valeur du patrimoine, de respect de l'identité de la ville et de confort, tant pour les usagers que les riverains. Il établit cette vision dans la durée puisqu'il est adopté pour une durée de dix ans. Il ne définit pas les technologies d'éclairage utilisées, qui sont susceptibles d'une évolution rapide, mais les tonalités et les intensités adaptées à chaque lieu.

Un éclairage axé sur la sécurité et le confort

Aujourd'hui, les nuits lausannoises sont plutôt orangées, étant donné que la majorité de l'éclairage public est assurée par des lampes à vapeurs de sodium haute-pression. Le schéma directeur d'aménagement lumière préconise l'utilisation de lumière blanc-neutre sur les grands axes routiers, les espaces verts, les voies qui mènent au lac et les monuments. Ce type de lumière permet une meilleure perception des couleurs, assurant en cela une sécurité accrue sur les routes et une meilleure visualisation du patrimoine. A l'inverse, les parcours piétons et les axes routiers secondaires, soit la majeure partie du territoire illuminé par l'éclairage public, bénéficieront de tonalités blanches, chaudes, douces et dorées. Ce type de lumière offre une efficacité lumineuse importante, contribuant ainsi au sentiment de sécurité des passants et à leur bien-être.

L'eau et les transitions: constitutifs de l'identité de la ville

Enfin, un balisage de surface bleu marquera certains passages souterrains de rivières et les connexions entre le lac et la ville. L'eau, élément constitutif de l'identité de Lausanne, sera également mise en valeur par l'éclairage de quatorze fontaines autour de la Cité. Plusieurs quartiers présentant des lieux de transition ou des frontières, tels que la Bourdonnette ou la Sallaz, porteront le sceau d'éclairages spécifiques comme des projections ou des mises en lumière de certaines parties hautes d'immeubles servant de repères visuels.

Le plan lumière de Lausanne préconise également d'abaisser les mâts portant les éclairages et de limiter la présence de câbles. De cette façon, le ciel urbain apparaîtra plus dégagé. De plus, pour lutter contre les nuisances atmosphériques (pollution lumineuse), les éclairages en forme de boules seront remplacés par des éclairages à verre plat focalisant la lumière sur la seule zone piétonnière. Ces mesures nécessiteront une augmentation du nombre de points lumineux, mais de consommation moindre. Au final, ce plan d'éclairage représente un important potentiel d'économies d'énergie et une nette diminution de la gêne occasionnée aux riverains par l'éclairage public.



Décorations de Noël

Actuellement, les Services industriels assurent l'entretien, le stockage, la pose et la dépose des décorations de Noël. Ces équipements sont financés par le City Management et par les associations de quartier. Il en résulte de fortes disparités d'un quartier à l'autre, tant du point de vue de la qualité du matériel que de son état. Pour faciliter l'entretien de cet équipement et améliorer la cohérence lumineuse de la ville, le service de l'électricité (SEL) prendra désormais en charge les décorations de Noël. Celles-ci pourront changer tous les cinq ans selon des thèmes choisis et seront amorties au même rythme. L'éclairage de Noël couvrira une zone délimitée par la gare, la place Chauderon, la rue de la Madeleine et la rue Etraz. Cette zone pourra être rediscutée lors du changement de matériel.

Financement

La mise en œuvre de l'entier de ce plan lumière est estimée à environ 13 millions de francs. La Municipalité propose de financer cet investissement par une augmentation de 0,4 centime par kWh du plafond de la taxe sur l'électricité dévolue à l'éclairage public. L'impact annuel maximal de ce relèvement serait de 14 francs pour un ménage consommant 3'500 kWh par an. La Municipalité propose également de réunir les financements ordinaires de l'éclairage public des années 2014-2023, couvertes par ce plan directeur, en un seul crédit-cadre.

La Municipalité répond ainsi au postulat «Une diminution de l'éclairage. Un pas vers la société à 2000 W». Elle estime qu'il n'est pas souhaitable d'intervenir par le moyen d'un règlement de police pour limiter l'éclairage des vitrines et favorise les mesures incitatives. Se fondant sur une étude de 2008, la Municipalité relève que l'éclairage représente 26% de la consommation électrique totale, l'éclairage public représentant quant à lui 0,99% de la consommation électrique totale. La Municipalité répond également au postulat «Un autre petit pas vers la société à 2kW par l'introduction d'éclairage public par LED». Elle rappelle que les SiL ont déjà recours à l'éclairage LED, qui représente actuellement 3% des luminaires lausannois. Les coûts engendrés par un remplacement prématuré des mâts ou luminaires inadaptés à la technologie LED s'avérant prohibitifs, la Municipalité privilégie une mutation progressive.

Les Services industriels de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels de Lausanne, tél. 021 315 82 00**
- **Eric Davalle, chef du service de l'électricité, tél. 021 315 92 10**
- **Stephan Henninger, responsable de l'éclairage public, tél. 021 315 94 09**

Le préavis n°2013/60 se trouve sur internet à l'adresse : www.lausanne.ch/actualites

Lausanne, le 20 novembre 2013